

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2354

19 octobre 2007

SOMMAIRE

Bedero S.A.	112981	Ivima Finance (Luxembourg) S.A.	112992
BHF Lux Immo S.A.	112991	Japan Property Holdco S.à r.l.	112990
Buford Participation S.A.	112968	Kauri Capital Stapel Centre	112980
Bulgarian Investment Company S.A.	112975	Kenmore French Office Fund S.à r.l.	112980
CB Richard Ellis DH Co-Invest S.à r.l. ...	112973	Labrea Holding S.A.	112979
CDRD Investment (Luxembourg) II S.à r.l.	112974	Lionbridge Luxembourg	112990
CEP II Participations S.à r.l. SICAR	112968	Lombard Odier Darier Hentsch Horizon	112980
Citadel Global Trading S.à r.l.	112968	Luxembourg Institute for Financial Tech- nologies	112952
Cornelia Investment S.A.	112968	MedVest	112987
Corning Finance Luxembourg S.à r.l. ...	112979	Metaudent S.A.	112952
Crown Science International S.A.	112974	Mid Atlantic Holdings S.A.	112953
DAM Invest S. à r.l.	112973	Natur Produkt Holdings Limited S.A. ...	112979
Doultin Holding S.A.	112946	PALM-SCHWALL Luxembourg	112975
Eastpharma S.à r.l.	112975	Plalux S.A.	112953
EonTech Ventures S.A.	112978	S.A. Hunter's	112973
Eural S.à r.l. Alimentation Import-Export	112952	Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A.	112987
Fidare	112980	Socinvest	112990
Financière Hamptons S.A.	112952	Standfast Reinsurance S.A.	112979
GCP Europe	112946	Tottenham Hale S. à r. l.	112960
Grainger Luxembourg Germany (No.4) S.à r.l.	112979	Trans Marques sàrl	112973
Hôtel de la Sûre SA	112978	Uta S.A.	112991
Ieka Holding S.à r.l.	112974	Xola Management Sàrl	112953
Interlux Assurances Maladie S.A.	112973		

Doultin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 108.885.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour DOULTIN HOLDING S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

F. Marx / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007113418/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06781. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

GCP Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.815.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty eighth day of August.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

GREYWOLF CAPITAL PARTNERS II LP, a limited partnership governed by the laws of the State of Delaware and having its registered office at C/O NATIONAL CORPORATE RESEARCH, LTD., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, U.S.A., filed with the Office of the Secretary of the State of Delaware under registration number 3639833.

here represented by Anca Iusco, Maître en Droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of GCP EUROPE.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In the case of a sole manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least one A manager and one B manager. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any A manager together with any B manager.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least one A manager and one B manager, is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority vote of all the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by any A manager together with any B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by any A manager together with any B manager.

Art. 13. The manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 14. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 16. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 17. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 18. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 20. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 21. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Subscription and payment

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by GREYWOLF CAPITAL PARTNERS II LP, prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:
 - Davy Beauce, Accountant, born on December 30, 1961 in Messancy, Belgium, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
 - Hille-Paul Schut, Lawyer, born on September 29, 1977 in 's-Gravenhage, The Netherlands, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
 - Mark Beckett, Accountant, born on September 14, 1975 in London, Great Britain, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
3. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

- Brett Bush, Chief Operating Officer, born on May 2, 1968 in Gardner, Massachusetts, USA, with professional address at GREYWOLF CAPITAL MANAGEMENT, 87 Graham Street, Suite 140, San Francisco, California 94129, U.S.A.;

- Cevdet Samikoglu, Portfolio Manager, born on April 1, 1971 in Istanbul, Turkey, with professional address at GREYWOLF CAPITAL MANAGEMENT, 4 Manhattanville Road, Suite 201, Purchase, New York 10577, U.S.A.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

GREYWOLF CAPITAL PARTNERS II LP, une limited partnership régie selon les lois de l'Etat de Delaware (U.S.A.) et ayant son siège social à A/S NATIONAL CORPORATE RESEARCH, LTD., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, U.S.A., immatriculée à l'Office of the Secretary of the State of Delaware sous le numéro 3639833,

ici représentée par Anca Iusco, Maître en Droit, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Luxembourg.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art.1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de GCP EUROPE.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité par simple résolution du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du pays ou dans tout autre pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant A et d'un gérant B. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'un des gérants A avec l'un des gérants B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'assemblée générale d'actionnaires.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, y compris au moins un gérant A et un gérant B, est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par l'un des gérants A avec l'un des gérants B. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par l'un des gérants A avec l'un des gérants B.

Art. 13. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Souscription et libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par GREYWOLF CAPITAL PARTNERS II LP, préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour de décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Davy Beauce, comptable, né à Messancy, Belgique, le 30 décembre 1961, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
 - Hille-Paul Schut, avocat, né à 's-Gravenhage, Pays-Bas, le 29 septembre 1977, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
 - Mark Beckett, comptable, né à Londres, Grande-Bretagne, le 14 septembre 1975, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Brett Bush, Chief Operating Officer, né à Gardner, Massachusetts, U.S.A., le 2 mai 1968, ayant son adresse professionnelle à GREYWOLF CAPITAL MANAGEMENT, 87 Graham Street, Suite 140, San Francisco, California 94129, U.S.A.;
 - Cevdet Samikoglu, gestionnaire de portefeuille, né à Istanbul, Turquie, le 1 avril 1971, ayant son adresse professionnelle à GREYWOLF CAPITAL MANAGEMENT, 4 Manhattanville Road, Suite 201, Purchase, New York 10577, U.S.A.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Iusco, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, Relation: LAC/2007/24303. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007113246/211/309.

(070130165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Eural S.à r.l. Alimentation Import-Export, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 13.988.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007113468/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05486. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Metaudent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5698 Welfrange, 20, Reimecherwee.

R.C.S. Luxembourg B 101.452.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007113469/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05492. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Financière Hamptons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 94.750.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCIERE HAMPTONS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007113473/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07511. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Luxembourg Institute for Financial Technologies, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 80.450.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007113411/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI07937. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Mid Atlantic Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 11.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour MID ATLANTIC HOLDINGS S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

F. Marx / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007113420/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06795. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Plalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 58.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour PLALUX S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

F. Marx / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007113421/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06801. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Xola Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 130.001.

In the year two thousand and seven, on the tenth day of the month of August.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CMI INVESTMENTS LTD., a private limited company, incorporated under the laws of England, having its registered office at Watson House, 54 Baker Street, London W1U1FB, United Kingdom, registered under number 05024469,

herein represented by Mr Kai Hennen, employee of MAITLAND LUXEMBOURG S.A., with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated 10 August 2007 given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to state as follows:

- That it is the sole and unique shareholder of XOLA MANAGEMENT S.à r.l. (the «Company»), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.- and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 15 June

2007 by Luxembourg Notary Henri Hellinckx (which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

- That it has passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the currency in which the Company's share capital is expressed from EUR to USD at an exchange rate of USD 1.37/EUR 1.-, corresponding to the exchange rate of 10 August 2007, so that the Company's share capital is converted to an amount of USD 17,125.- (seventeen thousand one hundred and twenty five US dollars);

Second resolution

The sole shareholder resolves to suppress the par value of the shares.

Third resolution

The sole shareholder resolves to create nine different classes of shares, namely Classes A, B, C, D, E, F, G, H, and I and to determine the rights and obligations thereof by amending article 5 of the articles of association as set forth below.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to reclassify the 500 (five hundred) existing shares of the Company with no nominal value as 500 (five hundred) Class I shares without designation of a nominal value.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to reduce the Company's share capital by an amount of USD 16,625.- (sixteen thousand six hundred and twenty five US dollars) to bring it from its present amount after conversion, of USD 17,125.- (seventeen thousand one hundred and twenty-five US dollars), to the amount of USD 500.- (five hundred US dollars), and resolves to transfer this amount of USD 16,625.- (sixteen thousand six hundred and twenty-five US dollars) to the Company's share premium account.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to adjust the nominal value of the shares to USD 1.- (one US dollar).

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to increase the issued share capital by an amount of USD 24,422,727.- (twenty-four million four hundred and twenty-two thousand seven hundred and twenty-seven US dollars) in order to bring it to the amount of USD 24,423,227.- (twenty-four million four hundred and twenty-three thousand two hundred and twenty-seven US dollars), by the issuing of:

2,700,000 Class A Shares

2,700,000 Class B Shares

2,700,000 Class C Shares

2,700,000 Class D Shares

2,700,000 Class E Shares

2,700,000 Class F Shares

2,700,000 Class G Shares

2,700,000 Class H Shares

2,822,727 Class I Shares

each with a nominal value of USD 1.- (one US dollar) (the «New Shares»).

Subscription and payment

The sole shareholder resolves to subscribe to all the New Shares, and further resolves to pay them in against a contribution in kind of 29,850,000 (twenty-nine million eight hundred and fifty thousand) shares (representing 100% of the entire issued share capital) of MELVINO HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at 124 Irish Town, Gibraltar, registered with the Registrar of Companies, Gibraltar under number 98371.

The sole shareholder resolves to approve the report of the board of managers dated 10 August 2007 (a copy of which is annexed to the present deed to be registered therewith) the conclusion of which reads as follows:

«The worth of the shares is valued at least at USD 29,850,000.- (twenty-nine million eight hundred and fifty thousand US dollars) as per the attached balance sheet dated 9 August 2007.»

The sole shareholder resolves to approve the valuation of the contribution in kind at USD 29,850,000.- (twenty-nine million eight hundred and fifty thousand US dollars).

Evidence of transfer to the Company of the contribution in kind has been shown to the undersigned notary.

The sole shareholder resolves to allocate, out of this value of USD 29,850,000.- (twenty-nine million eight hundred and fifty thousand US dollars):

- an amount of USD 24,422,727.- (twenty-four million four hundred and twenty-two thousand seven hundred and twenty-seven) to the issued share capital account,
- an amount of USD 2,442,322.70 (two million four hundred and forty-two thousand three hundred and twenty-two US dollars and seventy cents) to the Company's legal reserve,
- and the balance of USD 2,984,950.30 (two million nine hundred and eighty-four thousand nine hundred and fifty US dollars and thirty cents) to the freely distributable share premium account of the Company.

Eight resolution

The sole shareholder resolves to consequently amend and restate Articles 5 and 6 of the Company's articles of incorporation to read as follows:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. The issued share capital of the Company is set at twenty-four million four hundred and twenty-three thousand two hundred and twenty-seven US dollars (USD 24,423,227.-) divided into:

- two million seven hundred thousand (2,700,000) Class A Shares,
- two million seven hundred thousand (2,700,000) Class B Shares,
- two million seven hundred thousand (2,700,000) Class C Shares,
- two million seven hundred thousand (2,700,000) Class D Shares,
- two million seven hundred thousand (2,700,000) Class E Shares,
- two million seven hundred thousand (2,700,000) Class F Shares,
- two million seven hundred thousand (2,700,000) Class G Shares,
- two million seven hundred thousand (2,700,000) Class H Shares,
- and two million eight hundred and twenty-three thousand two hundred and twenty-seven (2,823,227) Class I Shares, (the «Shares» and each a «Share») each Share with a nominal value of USD 1.- (one US dollar) per share and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

5.2. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

5.3. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class I).

5.4. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares such Class of Shares gives rights to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (determined in accordance with article 5.5. below) for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.5. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.6. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for the amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.»

« **Art. 6 Shares.**

6.1. Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. If the Company has more than one Shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the General Meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

6.4. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.»

Ninth resolution

The sole shareholder resolves to include in the Company's Articles of Incorporation a new Article 18 which will set out certain definitions, so that the relevant articles read as follows:

« **Art. 18. Definitions.**

Available Amount Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable re-serves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles;

Interim Accounts Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

Interim Account Date Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Tenth resolution

The sole shareholder resolves to amend Article 7.1 of the Company's articles of incorporation so as to read as follows:

« **Art. 7.1.** The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, consisting of Class A managers and Class B managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).»

Eleventh resolution

The sole shareholder resolves to amend Article 8.2. of the Company's articles of incorporation so as to read as follows:

« **Art. 8.2.** Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers or any Class A manager acting jointly with any Class B manager.»

Twelfth resolution

The sole shareholder resolves to amend Article 10 of the Company's articles of incorporation so as to read as follows:

« **Art. 10.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any Class A manager acting with any Class B manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with Art. 8.2. of the Company's articles of incorporation.»

Thirteenth resolution

The sole shareholder resolves to appoint as managers for an indefinite period:

Class A Managers:

- Mr Graydon Philip Bellingan, 14, Froschaugasse, 8001 Zürich, Switzerland.

Class B Managers:

- Mr John Kleynhans, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;

- Mr Hermanus Roelof Willem Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at eight thousand Euro (EUR 8,000.-).

Capital duty exemption

Insofar as the contribution in kind results in a contribution into the share capital of the Company of 100% (one hundred per cent) of the share capital of MELVINO HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, a recognised member State of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971 which provides for an exemption from capital duty.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le dix août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CMI INVESTMENTS LTD., une Société à responsabilité limitée, établie sous les lois anglaises, ayant son siège social à Watson House, 54 Baker Street, Londres W1U1FB, Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro 05024469,

ici représentée par Monsieur Kai Hennen, employé de la société MAITLAND LUXEMBOURG S.A., dont l'adresse professionnelle est au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 10 août 2007 donnée sous seing privé,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'il est le seul et unique associé de XOLA MANAGEMENT S.à r.l. (la «Société»), une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, ayant un capital social de 12.500,- EUR, constituée par acte du 15 juin 2007 par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la monnaie d'expression du capital social de la Société, d'euro en US Dollars à un taux de change de USD 1,37 pour EUR 1,-, correspondant au taux de change du 10 août 2007, de sorte que le capital social de la Société est converti à un montant de USD 17.125,- (dix-sept mille cent vingt-cinq dollars US).

Deuxième résolution

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Troisième résolution

L'associé unique décide de créer neuf classes différentes de parts sociales, à savoir les Classes A, B, C, D, E, F, G, H, et I, dont les droits et obligations seront déterminés à l'article 5 des statuts tel que modifié ci-après.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de d'échanger les cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale existantes de la Société en cinq cents (500) parts sociales de Classe I sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de réduire le capital de la société d'un montant de USD 16.625 (seize mille six cent vingt-cinq US dollars) pour le porter de son montant actuel après conversion, d'un montant de USD 17.125,- (dix-sept mille cent vingt-cinq dollars US) au montant de USD 500,- (cinq cents dollars US), et décide de transférer ce montant de USD 16.625,- (seize mille six cent vingt-cinq US dollars) vers le compte prime d'émission de la Société.

Sixième résolution

L'associé unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à un montant de USD 1,- (un dollar US).

Septième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de USD 24.422.727,- (vingt quatre millions quatre cent vingt deux mille sept cent vingt sept dollars US) afin de le porter au montant de USD 24.423.227,- (vingt quatre millions quatre cent vingt trois mille deux cent vingt-sept dollars US), par l'émission de:

- 2.700.000 Parts sociales de Classe A
- 2.700.000 Parts sociales de Classe B
- 2.700.000 Parts sociales de Classe C
- 2.700.000 Parts sociales de Classe D
- 2.700.000 Parts sociales de Classe E
- 2.700.000 Parts sociales de Classe F
- 2.700.000 Parts sociales de Classe G

2.700.000 Parts sociales de Classe H
2.822.727 Parts sociales de Classe I
chacune ayant une valeur nominale de USD 1,- (un US dollar) (les «Nouvelles Parts sociales»).

Souscription et libération

L'associé unique décide de souscrire à la totalité des Nouvelles Parts Sociales, et décide de les libérer moyennant apport en nature consistant en l'apport de vingt neuf millions huit cent cinquante mille (29.850.000) actions (représentant 100% de la totalité du capital social émis) de MELVINO HOLDINGS LIMITED, une société constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 124, Irish Town, Gibraltar, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 98371.

L'associé unique décide d'approuver le rapport du Conseil de Gérance daté du 10 août 2007 (dont la copie est annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui) ayant comme conclusion:

«La valeur des actions est estimée à au moins USD 29.850.000,- (vingt-neuf millions huit cent cinquante mille USD) selon le bilan annexé daté du 9 août 2007.»

L'associé unique décide d'approuver l'estimation de l'apport en Nature à vingt-neuf millions huit cent cinquante mille US Dollars (USD 29.850.000,-).

Preuve de l'apport en nature vers la Société a été apportée au notaire soussigné.

L'associé unique décide que, de cette valeur de vingt-neuf millions huit cent cinquante mille US Dollars (USD 29.850.000,-):

- le montant de vingt-quatre millions quatre cent vingt-deux mille sept cent vingt-sept US Dollars (USD 24.422.727,-) est affecté au compte capital de la société,
- le montant de deux millions quatre cent quarante-deux mille trois cent vingt-deux US dollars et soixante dix cents (USD 2.442.322,70) est porté au compte réserve légale de la société,
- et que le solde, soit le montant de deux millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent cinquante US dollars et trente cents (USD 2.984.950,30), est porté au compte de prime d'émission librement distribuable de la société.

Huitième résolution

L'associé unique décide de modifier en conséquence les article 5 et 6 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital de la Société est fixé à vingt-quatre millions quatre cent vingt-trois mille deux cent vingt-sept US Dollars (USD 24.423.227,-) divisé en:

- deux millions sept cent mille (2.700.000) Parts sociales de Classe A,
- deux millions sept cent mille (2.700.000) Parts sociales de Classe B,
- deux millions sept cent mille (2.700.000) Parts sociales de Classe C,
- deux millions sept cent mille (2.700.000) Parts sociales de Classe D,
- deux millions sept cent mille (2.700.000) Parts sociales de Classe E,
- deux millions sept cent mille (2.700.000) Parts sociales de Classe F,
- deux millions sept cent mille (2.700.000) Parts sociales de Classe G,
- deux millions sept cent mille (2.700.000) Parts sociales de Classe H,
- et deux millions huit cent vingt-trois mille deux cent vingt sept (2.823.227) Parts sociales de Classe I,

(les «Parts sociales» et chacune une «Part sociales»), chaque Parts sociale ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar US) et portant les droits et les obligations définis dans les présents Statuts.

5.2 Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution des associés adoptée de la manière qui convient pour la modification des présents Statuts.

5.3. Le capital social de la Société pourra être réduit par le biais de l'annulation de parts sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes entières de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette(ces) Classe(s). Dans le cas de rachats et annulations de Classes de parts sociales ces annulations et rachats seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la Classe I).

5.4. Dans le cas d'une réduction de capital social par voie de rachat et d'annulation d'une classe de parts sociales cette classe de parts sociales donnera aux détenteurs, au prorata de leur participation dans cette classe, droit au Montant Disponible (limité cependant au Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des actionnaires) et les détenteurs de parts sociales de la classe de parts sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par part sociale (déterminé en accord avec l'article 5.5 ci-dessous) pour toute part sociale de la Classe en question détenue par eux et annulée.

5.5 La Valeur d'Annulation par part sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales en émission dans la classe de parts sociales devant être rachetée et annulée.

5.6 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Provisoires appropriés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des

Classes I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Classe en question au moment de l'annulation de la Classe en question à moins que l'assemblée générale des associés n'en résolve autrement de la manière prévue pour l'amendement des Statuts pourvu que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais plus élevé que ce Montant disponible.

5.7 Dès le rachat et l'annulation des parts sociales de la classe en question de parts sociales, la Valeur d'Annulation par part sociale deviendra due et payable par la Société.»

« **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne le droit au détenteur à une fraction des actifs et des bénéfices sociaux de la Société en pourcentage direct avec le nombre de parts sociales en existence.

6.2. Du côté de la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, puisque seulement un propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires conjoints doivent nommer une personne unique en tant que leur représentant auprès de la Société.

6.3. Si la Société a plus d'un Associé, le transfert de parts sociales vers des non-associés est sujet à l'accord préalable de l'Assemblée Générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société.

6.4. Un transfert de parts sociales n'engagera légalement la Société ou des tiers qu'après notification à, ou acceptation par, la Société en accord avec l'article 1690 du Code Civil.

Pour tous les autres cas, il sera fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.»

Neuvième résolution

L'associé unique décide d'insérer dans les statuts un nouvel article 18 contenant certaines définitions et ayant la teneur suivante:

« **Art. 18. Définitions.**

Montant Disponible Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté de (i) toute prime d'émission librement répartissable et autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale se rapportant à la Classe de parts sociales devant être annulée moins (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être placées dans la(es) réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des statuts, à chaque fois comme stipulé dans les comptes provisoires appropriés (sans, pour éviter le doute, quelconque double comptabilité) de façon à ce que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par quoi:

AA = Montant Disponible

NP = Bénéfices Nets (y compris bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale se rapportant à la Classe de parts sociales devant être annulée

L = Pertes (y compris pertes reportées)

LR = toute somme devant être placée dans la réserve conformément aux exigences de la loi ou des Statuts;

Comptes Provisoires Signifie les comptes provisoires de la Société à la Date Comptable Provisoire appropriée;

Date Comptable Provisoire Signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe de parts sociales appropriée.

Dixième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 7.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.1.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui détermine la durée de leur service. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance, consistant en des gérants de Classe A et des gérants de Classe B. Le(s) gérant(s) n'a(ont) pas besoin d'être Associé(s).

Onzième résolution

L'associé unique décide de modifier l'Article 8.2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.2.** Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des cas déterminés a un ou plusieurs agents, soit associés ou non, par le conseil de gérance ou un gérant de Classe A agissant conjointement avec un gérant de Classe B.»

Douzième résolution

L'associé unique décide de modifier l'Article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** La Société sera engagée légalement vis-à-vis de tiers en toutes circonstances par la signature d'un gérant de Classe A agissant conjointement avec un gérant de Class B, ou le cas échéant, par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été valablement délégués en accord avec l'Article 8.2 des statuts de la Société.»

Treizième résolution

L'associé unique décide de nommer à la fonction de gérants pour une durée indéterminée:

Gérant de classe A:

- Monsieur Graydon Philip Bellingan, 14, Froschaugasse, 8001 Zürich, Switzerland.

Gérants de classe B:

- Monsieur John Kleynhans, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

- Monsieur Hermanus Roelof Willem Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunération ou charges de toute forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à huit mille Euro (EUR 8.000,-).

Déclaration pour raisons fiscales

Dans la mesure où l'apport en nature résulte en un apport dans le capital de la société luxembourgeoise de 100% (cent pour cent) des actions de la société MELVINO HOLDINGS LIMITED, une société constituée selon les lois de Gibraltar, Etat membre reconnu comme faisant partie de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre l'anglais et le français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite au comparant, ledit comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Hennen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, LAC/2007/22853. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007113391/220/372.

(070129705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Tottenham Hale S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.760.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the 17 day of August.

Before the undersigned Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46,448, here represented by Mr Joost Mees, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name TOTTENHAM HALE S. à r. l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and

securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities. Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the Company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts, audited by an auditor, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles. In case that at the end of the year, the distributed interim dividends exceed the realized distributable profits, adequate reimbursement to the company has to occur, pursuant to article 201 of the Law.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2007.

Subscription and payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2,000.-.

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Monsieur Joost Mees, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination TOTTENHAM HALE S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège

avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille)) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la Société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable, vérifiés par un réviseur d'entreprises, duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire. Pour le cas ou, à la fin de l'année, l'acompte sur dividende distribué est supérieur au bénéfice distribuable réalisé, un remboursement à dû concurrence à la société devra intervenir, conformément aux disposition de l'article 201 de la loi sur les sociétés.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2.000,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: J. Mees, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, LAC/2007/23277. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007112752/208/408.

(070129437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Cornelia Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 119.894.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 septembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007114040/231/14.

(070130739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Citadel Global Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 112.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007114038/239/12.

(070130735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

CEP II Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 96.017.

Il résulte du procès-verbal du conseil de gérance daté du 29 juin 2007 que le siège social de la Société a été transféré au:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007113594/5480/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05872. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Buford Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 131.741.

STATUTS

L'an deux mille sept, le 10 août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1) La société de droit Panamienne dénommée BUFORD FINANCE SA, avec siège social à Panama, Republic of Panama, East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, inscrite au Registre de Commerce de Panama, numéro 573950. ici représentée par Monsieur Daniel Kuffer, né le 22 Mars 1963 à Differdange, employé privé, demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration donnée le 26 Juillet 2007.

2. Monsieur Daniel Kuffer, né le 22 Mars 1963 à Differdange, employé privé, demeurant à Strassen.

La prédite procuration signée ne varietur, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme. Elle existera sous la dénomination de BUFORD PARTICIPATION S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 50.000.000,- (cinquante million d'euros), représenté par 5.000.000,- (cinq million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 10 août 2012, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. Les controverses qui pourraient surgir entre:

- la société et les actionnaires,
- les actionnaires, la société et le conseil d'administration,
- administrateurs,
- actionnaires,

pour des questions internes à la vie même de la société, et à la détention des actions, exception faite de celles qui, selon la loi, ne peuvent pas être compromises, seront déferées à la résolution d'un collège arbitral composé de trois arbitres dont deux seront nommés par les parties intéressées et le dernier, qui aura fonction de président sera désigné par les arbitres nommés préalablement.

En cas de désaccord sur la nomination de l'arbitre qui aura fonction de président, la nomination sera de la compétence du Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur recours de la partie la plus diligente.

Les arbitres décident en étant dispensés de toutes formalités officielles, et doivent émettre leur sentence endéans les 90 jours de leur nomination.

Art. 17. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fausse dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 18. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 19. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 20. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 21. L'année sociale commence le premier jour du mois de juillet et finit le dernier jour du mois de juin de l'année suivante.

Art. 22. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le troisième mardi du mois de novembre de chaque année à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 23. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2008.

La première assemblée générale annuelle se réunira le troisième mardi du mois de novembre 2008 à 15.00 heures.

Par exception à l'article 8 des statuts le premier président et le premier vice-président peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

La société BUFORD FINANCE SA, préqualifiée, Trois mille quatre-vingt dix-neuf actions	3.099
M. Daniel Kuffer, préqualifié, Une action	1
Total: actions	3.100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.700,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital

souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Daniel Kuffer, né à Differdange (Luxembourg) le 22 mars 1963, employé privé, résident professionnellement à Strassen (Luxembourg), au 7, rue Thomas Edison, L-1445, Président,

- Monsieur Augusto Mazzoli, né à Modena (Italie) le 30 juillet 1972, employé privé, résident professionnellement à Strassen (Luxembourg), au 7, rue Thomas Edison, L-1445, Administrateur,

- Monsieur Bruno Abbate, né à Santa Maria Capua Vetere (Italie) le 2 septembre 1965, employé privé, résident professionnellement à Luxembourg, au 10, avenue Guillaume, Administrateur.

Monsieur Daniel Kuffer, préqualifié, est nommé président.

- Le mandat des administrateurs est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2008

3. La société ALTER AUDIT Sàrl, avec siège social à Luxembourg, 10, avenue Guillaume, L-1650, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la Section B et le n^o 110.675, est désignée comme commissaire en charge de la révision des comptes de la société.

- Le mandat du commissaire est fixé à une année terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2008.

4. Le siège de la société est fixé au 10, avenue Guillaume à L-1650, Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signés avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Kuffer, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, LAC/2007/22998. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007112744/208/225.

(070129200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

DAM Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 115.197.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden
Notaire

Référence de publication: 2007114054/7241/11.

(070130401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

S.A. Hunter's, Société Anonyme.

Siège social: L-9636 Pommerloch, 19, route de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 96.138.

Les comptes annuels au 31 janvier 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.A. HUNTER'S
Signature

Référence de publication: 2007114059/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09079B. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Trans Marques sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 11, rue Longchamp.
R.C.S. Luxembourg B 96.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.
Signature

Référence de publication: 2007114062/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 24 septembre 2007, réf. DSO-CI00142. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070130441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

CB Richard Ellis DH Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 121.844.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48861 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007114052/211/11.

(070130821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Interlux Assurances Maladie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 84.514.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 septembre 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007114041/202/12.

(070130789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Crown Science International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 82.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour CROWN SCIENCE INTERNATIONAL S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

F. Marx / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007113419/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06787. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Ieka Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 98.020.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007113466/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09523. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

CDRD Investment (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 77.050.

EXTRAIT

En date du 27 août 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Joost Tulkens, en tant que gérant A, est acceptée avec effet au 27 août 2007.
- Monsieur Frank Walenta, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007114084/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07171. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

PALM-SCHWALL Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9990 Weiswampach, 40, route de Clervaux.
R.C.S. Luxembourg B 98.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES

Signature

Référence de publication: 2007114081/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 24 septembre 2007, réf. DSO-CI00150. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070130431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Eastpharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.491.300,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 119.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007114074/242/13.

(070130639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Bulgarian Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange.
R.C.S. Luxembourg B 131.784.

STATUTS

L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Vladimir Garboutchev, directeur de société, né à Plovdiv (Bulgarie), le 17 janvier 1956, demeurant à L-5335 Moutfort, 1, rue Gappenhiehl;
- 2.- Monsieur Christophe Schmit, employé privé, né à Luxembourg, le 31 mai 1979, demeurant à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz;
- 3.- Monsieur Alphonse Molitor, directeur de société, né à Luxembourg, le 11 novembre 1943, demeurant à L-2555 Luxembourg, 41, rue de Strassen;
- 4.- Madame Eva Bischoff, épouse de Monsieur Albert Schmit, sans profession, née à Magdeburg (Allemagne), le 2 septembre 1946, demeurant à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz;
- 5.- Monsieur Christophe Von Roesgen, employé privé, né à Ettelbruck, le 13 septembre 1974, demeurant à L-9089 Ettelbruck, 130, rue Michel Weber;
- 6.- Monsieur Lino Das Neves Cardoso, directeur de société, né à Mata Mourisca (Portugal), le 26 juillet 1962, demeurant à L-8022 Strassen, 17, rue des Lavandes;
- 7.- Monsieur Marc Peller, directeur de sociétés, né à Luxembourg, le 31 août 1954, demeurant à L-8356 Garnich, 4, am Brill;
- 8.- Madame Sylvie Irrthum, épouse de Monsieur Claude Muller, employée privée, née à Differdange, le 18 décembre 1965, demeurant à L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem;
- 9.- Monsieur Josef Kleindienst, directeur, né à Mistelbach (Autriche), le 2 septembre 1963, demeurant à Jumeirah 3, P.O. Box 213079 (Emirats Arabes Unis);
- 10.- Monsieur Claude Muller, employé communal, né à Esch-sur-Alzette, le 8 juin 1967, demeurant à L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem;

11.- Monsieur Stephan Schmit, directeur de société, né à Luxembourg, le 4 mai 1978, demeurant à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz.

Les comparants sub 1.- à 5.- sont ici représentés par Monsieur Stephan Schmit, préqualifié, en vertu de cinq procurations sous seing privé lui délivrées, et les comparants sub 6.- à 9.- sont ici représentés par Monsieur Claude Muller, préqualifié, en vertu de quatre procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de BULGARIAN INVESTMENT COMPANY S.A.

Le siège social est établi à Bertrange.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR) divisé en deux mille (2.000) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Les actions de la société ne peuvent être cédées à un tiers sans le consentement préalable du conseil d'administration de la société. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires proportionnellement au nombre des actions qu'ils détiennent au moment de la cession. Si une cession à un tiers est envisagée, cette intention doit être notifiée au conseil d'administration qui devra informer les autres actionnaires. Ces actions sont censées être offertes au rachat par les autres actionnaires qui ont ainsi un droit de préemption, lequel devra être exercé endéans les 30 jours, faute de quoi le conseil d'administration donnera son accord à la cession à des tiers.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 9 heures 30 au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Vladimir Garboutchev, préqualifié, deux cents actions	200
2.- Monsieur Christophe Schmit, préqualifié, deux cents actions	200
3.- Monsieur Alphonse Molitor, préqualifié, deux cents actions	200
4.- Madame Eva Bischoff, préqualifié, deux cents actions	200
5.- Monsieur Christophe Von Roesgen, préqualifié, deux cents actions	200
6.- Monsieur Lino Das Neves Cardoso, préqualifié, deux cents actions	200
7.- Monsieur Marc Peller, préqualifié, deux cents actions	200
8.- Madame Sylvie Irrthum, préqualifié, cent actions	100
9.- Monsieur Josef Kleindienst, préqualifié, deux cents actions	200
10.- Monsieur Claude Muller, préqualifié, cent actions	100
11.- Monsieur Stephan Schmit, préqualifié, deux cents actions	200
Total: deux mille actions	2.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de deux cent mille euros (200.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de trois mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Stephan Schmit, directeur de société, né à Luxembourg, le 4 mai 1978, demeurant à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz;

- Monsieur Claude Muller, employé communal, né à Esch-sur-Alzette, le 8 juin 1967, demeurant à L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem;

- Monsieur Christophe Schmit, employé privé, né à Luxembourg, le 31 mai 1979, demeurant à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur André Pippig, comptable, né à Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 1971, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

4) Les mandats des administrateurs et commissaires prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

5) Le siège social est établi à L-8079 Bertrange, 117a, rue de Leudelange.

6) Faisant usage de la faculté offerte par l'article six des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Stephan Schmit, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Schmit, C. Muller, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 septembre 2007, Relation GRE/2007/3867. — Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007113215/231/164.

(070129747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

EonTech Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 81.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007113486/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07787. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Hôtel de la Sûre SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 1, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 103.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114066/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 24 septembre 2007, réf. DSO-CI00147. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070130434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Corning Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 118.156.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48624 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007114048/211/11.

(070130807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Standfast Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 34.023.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48885 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007114047/211/11.

(070130799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Grainger Luxembourg Germany (No.4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.084.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48865 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007114082/211/11.

(070130808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Natur Produkt Holdings Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.355.

Les statuts coordonnés suivant acte n ° 48609 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007114076/211/10.

(070130471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Labrea Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.731.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007114071/242/12.

(070130631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

LODH Horizon, Lombard Odier Darier Hentsch Horizon, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.666.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007114073/242/12.

(070130634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Kenmore French Office Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 126.507.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 48406 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007114087/211/11.

(070130818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Fidare, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 26.949.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 35290 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007114085/211/11.

(070130817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Kauri Capital Stapel Centre, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 119.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007114091/239/12.

(070130651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Bedero S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 131.775.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of August.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Ben de Rooij, born in Amersfoort (The Netherlands), on July 31, 1974, residing in B-2970 Schilde (Belgium), Ter Maelenbaan 18, represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally at Junglinster, Grand- Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr Alain Thill, prenamed, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme.

Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of BEDERO S.A.

Art. 2. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one (31) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III. Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years

and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the tenth of April at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five per cent (5.00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10.00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2007.

The first annual meeting will be held in 2008.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the party appearing, duly represented, declares to subscribe all the thirty-one (31) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

All the thirty-one (31) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent (100%) so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand six hundred and fifty Euro.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2. The following are appointed directors:

a) Mr Hans De Graaf, company director, born on April 19, 1950 at Reeuwijk (The Netherlands), residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, chairman of the board of directors;

b) Mrs Nancy Bleumer, company director, born on November 30, 1971, at Doetinchem (The Netherlands), residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

c) Mrs Barbara Van der Beken, company director, born on July 15, 1977, in Alost (Belgium), residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Has been appointed statutory auditor:

The private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, with its registered office in L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2013.

5. The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the proxy holder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Ben de Rooij, né à Amersfoort (Pays-Bas), le 31 juillet 1974, demeurant à B-2970 Schilde (Belgique), Ter Maelenbaan 18, représenté par Monsieur Alain Thill, employé privé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté par Monsieur Alain Thill, préqualifié, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme.

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BEDERO S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le dix avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, dûment représenté, déclare souscrire toutes les trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Toutes les trente et une (31) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, a été évalué à environ mille six cent cinquante Euros.

Décisions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Hans De Graaf, administrateur de sociétés, né le 19 avril 1950 à Reeuwijk (Pays-Bas), ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration;
- b) Mademoiselle Nancy Bleumer, administrateur de sociétés, née le 30 novembre 1971, à Doetinchem (Pays-Bas), ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- c) Madame Barbara Van der Beken, administrateur de sociétés, née le 15 juillet 1977, à Alost (Belgique), ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2013.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 septembre 2007, Relation GRE/2007/3929. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Hirtt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007113232/231/351.

(070129491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, 4, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 80.712.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007114098/242/12.

(070130636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

MedVest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 572.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.236.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CapVest EQUITY PARTNERS II LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton, Bermuda HM12, represented by its general partner CapVest PRIVATE EQUITY II LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton, Bermuda HM12, itself represented by its general partner

CV EQUITY MANAGEMENT II LIMITED, a Bermuda limited liability company incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton, Bermuda HM12,

duly represented by Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, maître en droit, by virtue of a proxy given under private seal, being the sole shareholder of the Company (the «Sole Shareholder»), takes the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company of an amount of five hundred sixty thousand euros (EUR 560,000.-) in order to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to five hundred seventy-two thousand five hundred euros (EUR 572,500.-) through the issuance of fifty-six million (56,000,000) shares, with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

The new shares have been subscribed as follows:

- Fifty four million (54,000,000) shares have been subscribed by the Sole Shareholder for the price of five hundred forty thousand euros (EUR 540,000.-); and

- Two million (2,000,000) shares have been subscribed by CapVest GROUP LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of Bermuda with registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda registered with the Bermuda Monetary Authority under number EC 27639 (CapVest GROUP together with the Sole Shareholder the «Shareholders») for the price of twenty thousand euros (EUR 20,000.-).

The shares so subscribed have been paid by (i) a contribution in cash by the Sole Shareholder and (ii) a contribution in kind consisting of two million (2,000,000) shares, with a par value of one cent (EUR 0.01) each, of MEDACQUICO LIMITED, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Republic of Ireland, with registered office 30 Herbert Street, Dublin 2, registered with the Dublin trade register under number 438300, held by CapVest GROUP.

The proof of the existence and of the value of the above contributions has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of five hundred thousand sixty euros (EUR 560,000.-) shall be entirely allocated to the share capital.

CapVest GROUP, duly represented by Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, maître en droit, by virtue of a proxy given under private seal, entered the meeting as a result of the above subscriptions and participates in the vote on the followings items:

Second Resolution

The Shareholders decide to subsequently amend the article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital of is set at five hundred seventy-two thousand five hundred euros (EUR 572,500.-) represented by fifty-seven million two hundred fifty thousand (57,250,000) shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about eight thousand euro (EUR 8,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CapVest EQUITY PARTNERS II LP, un limited partnership constituée et existant selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton, Bermuda HM12, représentée par son general partner CapVest PRIVATE EQUITY II LP, une limited partnership constituée et existant selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton, Bermuda HM12, elle-même représentée par son general partner CV EQUITY MANAGEMENT II LIMITED, une Bermuda limited liability company constituée et existant selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton, Bermuda HM12 («l'Associé Unique»),

ici représentée par M. Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de la Société.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris la résolution suivante:

Première Résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant cinq cent soixante mille euro (EUR 560.000,-) afin de la porter de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euro (12.500,-) à cinq cent soixante-douze mille cinq cent euros (EUR 572.500,-) par l'émission de cinquante-six millions (56.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Les nouvelles parts sociales sont souscrites de la façon suivante:

- Cinquante-quatre millions (54.000.000) de parts sociales ont été souscrites par l'Associé Unique pour un montant total de cinq cent quarante mille euros (EUR 540.000,-); et

- Deux millions (2.000.000) de parts sociales ont été souscrites par CapVest GROUP LIMITED, une limited company constituée et existant selon les lois de Bermuda ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda enregistrée auprès de la Bermuda Monetary Authority sous le numéro EC27639 (CapVest GROUP et l'Associé Unique ensemble sont les «Associés») pour un montant total de vingt mille euros (EUR 20.000,-).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été payées (i) par un apport en numéraire de l'Associé Unique et (ii) par un apport en nature consistant en deux millions (2.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, de MEDACQUICO LIMITED, une limited liability company constituée et existant selon les lois de la République d'Irlande, ayant son siège social 30 Herbert Street, Dublin 2, enregistrée au registre du commerce de Dublin sous le numéro 438300, détenues par CapVest GROUP.

La preuve de l'existence et de la valeur des contributions ci-dessus a été apportée au notaire.

La contribution totale de cinq-cents soixante mille euros (EUR 560.000,-) sera allouée en totalité au capital social.

CapVest GROUP, dûment représentée par Jean-Baptiste Beauvoir Planson, maître de droit, en vertu d'une procuration sous seing privé, se joint à l'assemblée, en conséquence des souscriptions ci-dessus mentionnées et participe au vote des résolutions suivantes:

Deuxième Résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société en conséquence qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent soixante-douze mille cinq cent euros (EUR 572.500,-) représenté par cinquante-sept millions deux cent cinquante mille parts sociales (57.250.000) parts sociales, d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Frais et dépenses

Le montant des frais et dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué environ à huit mille euros (EUR 8.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms usuels, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-B. Beauvoir-Planson, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, Relation: LAC/2007/10863. — Reçu 5.600 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007114166/211/120.

(070130611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Japan Property Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.974.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007114100/7241/11.

(070130630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Lionbridge Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 118.994.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 septembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007114068/231/14.

(070130814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Socinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 19.362.

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCINVEST ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 19.362, constituée en date du 7 mai 1982 suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 174 du 23 juillet 1982.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent Weis, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 32.500 (trente-deux mille cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.

2. Le cas échéant, nomination de SOCIETE FINANCIERE ET COMMERCIALE DE CLABECQ S.A., en abrégé SOCO-CLABECQ S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

SOCIETE FINANCIERE ET COMMERCIALE DE CLABECQ S.A., en abrégé SOCOCLABECQ S.A., ayant son siège social à B-1170 Watermael Boitsfort (Belgique).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Lentz, A. Uhl, L. Weis, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, Relation: LAC/2007/14827. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007114170/211/58.

(070130725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

**BHF Lux Immo S.A., Société Anonyme,
(anc. Uta S.A.).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 74.444.

En l'an deux mille sept, le vingt et un août.

Par-devant le soussigné M^e Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu:

BHF-BANK INTERNATIONAL S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 10.008,

dûment représentée par M. Xavier Borremans, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'actionnaire unique de UTA S.A., une société anonyme ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg constituée le 10 février 2000, suite à un acte notarié de Maître Jean Seckler, notaire demeurant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 6 juin 2000 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 401, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 74.444, (la «Société»);

Le comparant, détenant l'ensemble du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes et requis le notaire d'instrumenter:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de changer la dénomination de la Société de UTA S.A. en BHF LUX IMMO S.A.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'actionnaire unique décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 1^{er} des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de BHF LUX IMMO S.A.»

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la Société du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide que l'année sociale ayant débuté le 1^{er} avril 2007 s'est terminée le 30 juin 2007.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide que l'année sociale en cours ayant débuté le 1^{er} juillet 2007 se terminera le 31 décembre 2007.

Sixième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier toutes les années sociales subséquentes de la Société de telle façon que celles-ci débiteront le 1^{er} janvier de chaque année et se termineront le 31 décembre de la même année.

Septième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 8 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante :

« **Art. 8.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit seront supportés par la Société du fait de sa constitution et ils sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: X. Borremans, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, Relation: LAC/2007/23561. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007114178/211/56.

(070130822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Ivima Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 44.644.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 29 juin 2007 à 11.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

Par ailleurs, l'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Madame Denise Vervaet, Madame Joëlle Lietz et LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC en tant qu'administrateur et le mandat de Monsieur Pierre Schill en tant que Commissaire aux Comptes.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme

Signature

Le Président de l'Assemblée

Référence de publication: 2007114155/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06635. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.